



Séance du 16 octobre 2024

Présidence de Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Maire

Membres élus le 15 mars 2020

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 23
Pour : Unanimité

Convocation du : 8 octobre 2024
Date d'affichage : 9 octobre 2024

Acte rendu exécutoire par
télétransmission en Préfecture du
Nord le 28 octobre 2024 et
publication du 28 octobre 2024

Délibération N° 04-24-36

Etaient présents :

Mme BOURGHELLE-KOS Nadège, Mme MASQUELEZ Corinne, M. CROXO Pierre, M. CARLIER Jean-Louis, Mme BAYART Angélique, M. KOS Arnaud, Mme CIESIELSKI Magali, M. FOUQUET Hervé, Mme WOLOSZ Angélique, M. FLUET Guillaume, M. MERESSE Alain, Mme TOURNEUR Nathalie, M. FILLIERE Patrick, M. SION Fabrice, M. QUILLIOT Philippe, M. ARCHIE Patrick.

Absents excusés et représentés: Mmes MICHEL Fabienne, RUBY Valérie, MALECHA Sandrine, DELEDICQUE Sylvie, RIOU Sandrine, MM. LAGACHE Frédéric, VAN MEENEN Laurent.

Absents excusés non représentés: Mmes CLAEYMAN Isabelle, DERBAY Savéria, MM. BIENKOWSKI Renaud, JANIACZYK Jean-Marc.

Secrétaire de séance : Mme CIESIELSKI Magali.

OBJET	DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE A L'ECOLE PAUL BERT
--------------	---

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif de l'exercice 2024 voté par délibération du conseil municipal n°02-24-15 en date du 10 avril 2024,

Vu l'autorisation de programme AP001 « Restaurant Ecole Paul Bert »,

Vu les dispositifs de cofinancements potentiels suivants :

- Etat : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R)
- Région « Hauts-de-France »: Fonds de soutien aux projets structurants (F.S.P.S)
- Département du Nord : Aide Départementale aux Villages et Bourgs (A.D.V.B)



- Communauté de Communes « Pévèle - Carembault » : Fonds de concours

Considérant que le projet est suffisamment avancé pour pouvoir déposer des dossiers au titre des dispositifs susmentionnés (phase D.C.E),

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Madame le Maire à déposer les demandes de subventions auprès des partenaires susmentionnés et à signer toutes pièces nécessaires au suivi de ces dossiers
- Dit que le plan de financement prévisionnel qui sera joint à l'appui des demandes de subvention est annexé à la présente délibération

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Municipal repris ci-dessus. Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,

Magali CIESIELSKI.



Le Maire,

Nadège BOURGHELLE-KOS.

